PROGRAMME DE FORMATION

Location meublée et meublé de tourisme : règles et fiscalité après la loi du 19 novembre 2024

Immobilier

RÉFÉRENCE	VERSION	ÉDITION	DOMAINE
WF-0624	V2026-004	2 novembre 2026	Immobilier

DURÉE	MODALITÉ	PROGRAMME	SANCTION
4 h	Distanciel asynchrone (e-learning)	3 modules 6 leçons	Attestation et certificat de réalisation

Objectifs pédagogiques

Qualifier une location meublée (longue durée, meublé de tourisme, résidence principale ou secondaire) et en déduire les démarches applicables.

Déterminer si un loueur relève du statut non professionnel ou professionnel à partir des critères publiés par l'administration.

Comparer le micro-BIC et le régime réel pour une situation donnée, avec les seuils et abattements de l'année concernée relevés sur la source officielle.

Identifier les obligations locales d'un meublé de tourisme (déclaration, enregistrement, changement d'usage, performance énergétique, copropriété) et bâtir un plan de mise en conformité.

L'essentiel de la formation

Public visé

Propriétaires bailleurs particuliers, futurs loueurs en meublé, gestionnaires et conciergeries, agents immobiliers et conseillers qui veulent situer une location meublée ou un meublé de tourisme dans ses règles déclaratives, locales et fiscales en vigueur.

Prérequis

- Aucun prérequis juridique ou fiscal. Savoir lire un avis d'imposition et un tableau simple.
- Disposer d'un ordinateur avec une connexion internet et d'un tableur.

Modalités et déroulement

Formation à distance, en ligne, de 4 heures. Chaque leçon part d'une situation de propriétaire fictif ; l'apprenant qualifie des locations, tranche des cas dans des scénarios à embranchements, compare des régimes sur tableur à partir de montants fournis et repère les erreurs de dossiers fictifs. Les règles enseignées sont citées avec leur source officielle datée ; les seuils qui changent chaque année sont relevés sur la source, jamais retenus de mémoire. Temps de formation : environ 64 % de mises en situation, 24 % d'apports et 12 % d'évaluation. Accompagnement par un formateur par messagerie ; aucun conseil fiscal individualisé n'est délivré.

Méthodes pédagogiques

- Positionnement en début de parcours
- Mises en situation et scénarios à décisions
- Quiz et QCM d'auto-évaluation
- Accompagnement et retours du formateur

Moyens pédagogiques et techniques

- Plateforme de formation en ligne, accès individuel à distance
- Quiz et exercices interactifs en ligne
- Correction des mises en pratique
- Messagerie avec le formateur

Modalités d'évaluation

Positionnement initial (non éliminatoire) ; correction détaillée de chaque cas et scénario, sur corrigé de référence sourcé ; quiz de fin de parcours ; évaluation finale : un dossier de propriétaire fictif à qualifier, à chiffrer selon les deux régimes et à mettre en conformité, et un questionnaire. Seuil de réussite interne : 70 %.

Sanction

Une attestation de fin de formation et un certificat de réalisation sont remis au participant sous réserve de la réalisation du parcours.

Cette formation n'est pas présentée comme préparant à une certification enregistrée : elle ne comprend ni inscription ni présentation à des épreuves de certification, et n'ouvre droit à aucune délivrance de certification ni au financement par le CPF.

Modalités et délais d'accès

La demande d'inscription peut être effectuée par téléphone, par courrier électronique ou au moyen du formulaire en ligne.

Un entretien ou un questionnaire de positionnement permet de vérifier l'adéquation de la formation avec les besoins, le niveau initial et les prérequis du candidat.

L'inscription devient définitive après validation du dossier administratif, acceptation des documents contractuels et, le cas échéant, confirmation du financement.

Les accès à la plateforme sont généralement activés sous 48 à 72 heures ouvrées après validation complète du dossier.

Les formations à distance sont proposées en entrées et sorties permanentes, sous réserve des délais ou dates imposés par le financeur ou le certificateur.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Vidéos sous-titrées et transcrites, fiches compatibles avec les lecteurs d'écran, navigation au clavier ; le comparatif sur tableur peut être remplacé par un formulaire de calcul guidé. Référent handicap joignable à handicap@will-formation.com pour étudier toute adaptation (durée, supports, rythme).

Tarif de la formation

Prix : **330 €**

Financement : prise en charge possible par les organismes financeurs, selon les critères d'éligibilité applicables.

Qualiopi processus certifié

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : ACTIONS DE FORMATION. Certificat QUA25070009. WILL FORMATION — Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 30 000 € — NDA 11757059675 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État) — SIRET 893 713 180 00014 — 01 85 09 25 99 — info@will-formation.com — www.will-formation.com

Programme détaillé

3 modules, 6 leçons — durée totale 4 h.

01 Qualifier la location et le statut du loueur

1. Meublé de longue durée ou meublé de tourisme : qualifier la location
2. LMNP ou LMP : le statut fiscal du loueur

02 Choisir et appliquer le régime d'imposition

1. Micro-BIC : seuils et abattements selon la location
2. Régime réel : charges, amortissement et déficit

03 Obligations locales et copropriété après la loi du 19 novembre 2024

1. Déclaration, enregistrement, changement d'usage et DPE
2. Copropriété, annonces et plan de mise en conformité